

COMMUNIQUE

FORCE OUVRIERE dit NON aux violences faites aux femmes

En France, une femme sur 10 est victime de violences et, tous les 2,7 jours, une femme meurt sous les coups de son compagnon ou ex-compagnon.

Face à ce triste constat, **Force Ouvrière s'associe à la journée du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes de l'ONU, soutenue par la CSI (Confédération Internationale des Syndicats).**

En effet, les violences faites aux femmes ne peuvent être tolérées et la lutte contre celles-ci doit être renforcée. Cela passe notamment par la consolidation des dispositifs de prévention et de protection des victimes mais aussi par une amélioration du dispositif légal. L'information et la communication sur le sujet sont des outils tout aussi importants pour cette lutte (numéro vert, documentation, connaissance des recours possibles,...).

Mais les violences faites aux femmes ne s'arrêtent pas aux portes de l'entreprise et peuvent prendre des formes diverses : violences physiques (coups et blessures en raison du sexe, agression sexuelle...) et/ou mentales (sexisme, injures en raison du sexe, harcèlement sexuel et/ou moral, ...).

Ainsi, 80% des femmes salariées considèrent être régulièrement confrontées à des attitudes sexistes. Plus précisément, 1 femme sur 5 a dû faire face à une situation de harcèlement sur son lieu de travail, 1 femme sur 7 a déjà subi des attouchements ou tentatives d'attouchement au travail.

Pour Force Ouvrière, tous les salarié.e.s ont droit à la santé, y compris les femmes. L'employeur ayant une obligation de sécurité, **Force Ouvrière revendique son respect et se félicite de l'intégration de l'interdiction des agissements sexistes dans le règlement intérieur qui fait droit à sa revendication dans ce sens.**

Paris, le 25 novembre 2016

Contact : Anne BALTAZAR, secrétaire confédérale

☎ : 01.40.52.86.00

✉ : anne.baltazar@force-ouvriere.fr